



Mairie de Haute-Isle

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise
Canton de Vauréal

CONTRAT DE FOURNITURE D'EAU

Réservé à l'administration :

Référence du contrat : 20...../

Pour que votre dossier soit traité rapidement :

- remplissez et signez le formulaire
- joignez toutes les **pièces justificatives demandées**
- retournez votre demande au service des eaux de la mairie de Haute-Isle.

Informations à compléter et signer :

Adresse de consommation :

.....
N° du compteur Relevé compteur Date.....

Adresse de facturation (si différent de l'adresse de consommation) :

.....

Identification de l'ancien occupant :

Nom..... Prénom
Adresse à laquelle sera transmise la facture de clôture
.....

Identification du titulaire du contrat (*joindre justificatif d'identité*) :

- **Propriétaire (*joindre attestation du notaire*)**
Nom..... Prénom
Date et lieu de naissance.....
Coordonnées de contact (Courriel et Téléphone) :
- **Locataire (*joindre l'état des lieux justifiant le relevé de compteur et contrat de bail*)**
Nom..... Prénom
Date et lieu de naissance.....
Coordonnées de contact (Courriel et Téléphone) :
- Nombre de personnes au foyer
- **Ou entreprise** Contact :
N°SIRET (obligatoire) (*Joindre un extrait Kbis de votre société*)
Adresse de facturation
Code postal Ville
Téléphone..... Courriel

Il est convenu ce qui suit :

La Commune de Haute-Isle est tenue de fournir de l'eau potable à tout titulaire du contrat de fourniture d'eau, nonobstant les travaux pouvant affecter la distribution, dont le titulaire sera avisé.

L'ouverture du branchement existant et conforme sera effectuée dans un délai de 5 jours ouvrés maximum après signature de ce contrat. Le contrat entre en vigueur pour une durée indéterminée, ou jusqu'à la réception de la résiliation.

Le titulaire du présent contrat : Reconnaît que la souscription de ce contrat vaut commande avec obligation de paiement de la fourniture d'eau ainsi que les autres prestations assurées par la commune de Haute -Isle que le règlement défini à la charge de l'usager.

Les frais d'accès au service seront facturés lors de la 1ère facturation (au tarif en vigueur).

Dans le cas d'une contestation ou d'un litige, l'usager doit contacter tout d'abord le service des eaux pour régler le différend qui l'oppose. Si la solution n'est pas satisfaisante, l'usager a la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Les compteurs d'eau sont relevés annuellement par l'agent communal, préalablement à l'établissement des factures émises par le Trésor Public.

Il appartient à chaque titulaire d'effectuer des relevés intermédiaires lors de la période de référence, afin d'éviter les surconsommations liées aux fuites. Une augmentation anormale du volume d'eau constatée, devra être signalée sans délai au service des eaux de la commune de Haute-Isle qui viendra la constater.

En cas de fuite après compteur, les frais de recherche de fuite et de réparation seront exclusivement à la charge du titulaire de l'abonnement, sur ses canalisations privées. Pour pouvoir bénéficier de l'écrêtement prévu par la loi L.2224-12-4 III BIS du Code Général des Collectivités Territoriales, **le titulaire devra produire, dans le délai d'un mois après la constatation de la fuite, une attestation de recherche avec localisation et réparation de la fuite, établie par un plombier professionnel.**

En cas de vente/résiliation de bail, le titulaire de l'abonnement en informera sans délai le service des eaux de la commune de Haute-Isle afin que l'agent communal effectue le relevé de l'index du compteur.

La résiliation du présent contrat se fera en mairie de Haute-Isle aux heures d'ouverture au public ou par LRAR comportant le nom du titulaire, l'adresse de livraison, le numéro de compteur et l'index relevé par l'agent communal.

Fait à Haute-Isle, le

Tant que le contrat de fourniture d'eau potable n'est pas résilié, vous serez tenu pour responsable de votre branchement, des consommations afférentes et des sommes dues.